

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
12 décembre 2018**

PUBLIE LE : 14 DEC. 2018

**Délibération n°121218-11 : Avenant n° 4 du lot 14 (électricité) du marché public de
réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2018

PRESENTS

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	José CARRAT, DELEGUE TITULAIRE Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odetta ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : MAREIL-MARLY

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale
Madame Julia HOUILLON, Responsable communication des Syndicats intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

PISCINE / CS – 121218 -12

OBJET : AVENANT N°4 DU LOT 14 (ELECTRICITE) DU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEAU, Président de la CAO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 12 décembre 2018 ;

VU la délibération n° 190716-4 du 19 juillet 2016 par lequel le comité syndical a autorisé le Président à signer le marché public de travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine, conformément à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offre réunie le 2 juin 2016 ;

CONSIDERANT que le délai initial de travaux est de 24 mois à compter de l'ordre de service de démarrage général délivré aux entrepreneurs et la nécessité de prolonger ce délai;

CONSIDERANT, en outre, la nécessité de prendre des mesures concernant les sujétions techniques imprévues pour le bon déroulement de l'opération ;

CONSIDERANT le projet d'avenant du lot n° 14 (Electricité).

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Rousseau, Président de la CAO et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant du lot n° 14 (Electricité) relatif au marché public de travaux de réhabilitation et extension de la piscine, au montant suivant : 50 609,11 € HT, soit 60 730,93 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les avenants de prolongation.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **13 DEC. 2018**

Transmis en préfecture et affiché le **14 DEC. 2018**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20181214-121218-11-DE
Date de télétransmission : 14/12/2018
Date de réception préfecture : 14/12/2018